



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inquiétude des opticiens

Question écrite n° 6989

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés auxquelles sont confrontées les opticiens. Le Président de la République a fait du reste à charge 0 (RACO) en optique une proposition phare afin de lutter contre le renoncement aux soins. Mais depuis cette déclaration, son ministère semble avoir modifié cette perception présidentielle et ne semble plus aller dans le sens de l'évolution du métier d'opticien telle que souhaitée par les professionnels puisqu'une réunion récente entre des représentants du ministère et des professionnels de l'optique a été l'occasion de la présentation d'un projet selon lequel les Français continueraient à cotiser pour des assurances santé, selon lequel également la prise en charge d'un équipement d'optique RACO passerait de deux à trois ans et serait subordonnée à l'acceptation de l'offre RACO. Enfin, les opticiens seraient dans l'obligation d'accepter des contraintes et des frais supplémentaires en devant répondre aux exigences d'une certification de type AFNOR pour avoir le droit de délivrer ces équipements sans reste à charge. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir rassurer les opticiens sur ces différents sujets d'inquiétude.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6989

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2734

Question retirée le : 25 septembre 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)